



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-042 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD POUR LE FINANCEMENT DES PANNEAUX D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAME VERTE ET BLEUE »

Rapporteur : Alain RETAILLEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud n°62_220617 du 22/06/2017 concernant le conventionnement avec la commune de Château-Larcher,

Monsieur RETAILLEAU explique à l'assemblée que dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue, la commune de Château-Larcher va installer des panneaux d'informations à destination du grand public sur les thématiques de la continuité écologique, végétation, faune aquatique et le Moulin.

Le syndicat propose de prendre en charge une partie de cette dépense, soit 60 % dans le cadre d'une subvention accordée par l'Agence de l'Eau, au titre du Contrat Territorial Milieux Aquatique. La commune de Château-Larcher financera le reste de la dépense, soit les 40 %.

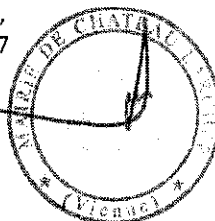
Il est donc proposé à l'assemblée de conventionner avec le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour le financement de ces panneaux d'informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour financer les panneaux d'informations et tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2017
Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600656-20170927-BT_170927_0950-DE
Reçu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAUD, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-043 – URBANISME : RENFORCEMENT BASSE TENSION AU HAMEAU DE BAPTRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que SRD Réseaux Distribution a décidé de lancer une étude de fiabilisation des lignes électriques Basse Tension dans le hameau de Baptesse « Rue du Pigeonnier ». Cette étude donnera lieu à des travaux en souterrain, qui seront intégralement pris en charge par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et le Syndicat des Energies de la Vienne. Cette opération estimée à 135 000 € HT aura pour but de supprimer l'ensemble des fils électriques.

A ce titre, SOREGIES propose l'opportunité à la commune de Château-Larcher de renouveler l'éclairage public là où il est existant et de supprimer les poteaux au profit de candélabres. L'estimation de ces travaux s'élève à 36 000 € HT.

La collectivité peut également faire le choix d'enfouir les réseaux de télécommunication. L'estimation réalisée pour ces travaux serait alors de 96 000 € HT.

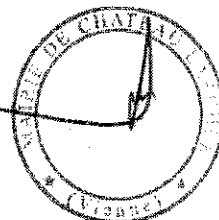
Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur cette opportunité de renouveler l'éclairage public et d'enfouir les réseaux de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- De ne pas saisir l'opportunité de renouveler l'éclairage public et d'enfouir les réseaux de télécommunication, lors des travaux de renforcement BT « Rue du Pigeonnier » à Baptesse par SRD Réseaux Distribution,
- D'indiquer que la commune souhaite conserver seulement les poteaux qui ont des lampes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2017
Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-2186 00658-20170927-BT_170927_0954-DE
Regu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-044 – URBANISME : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION A ECROUZILLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de l'instruction de la déclaration préalable n° DP 086 065 17 A 0018 appartenant aux Consorts DESBOUCHAGES à Ecrouzilles, SRD sollicite l'accord de la commune pour la création du réseau électrique au droit du terrain situé « Rue de Blom » ainsi que sa prise en charge financière.

Le coût des travaux à charge pour la commune s'élève à 6 450 € dont 40 % pris en charge par SRD au titre de la réfection.

Considérant que l'instruction de cette déclaration préalable permettra l'implantation de nouvelles constructions,

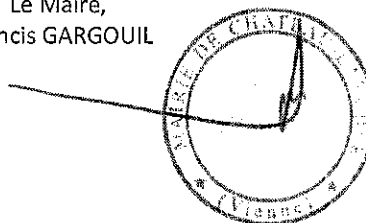
Il est proposé au conseil de se prononcer sur la création de ce réseau électrique et sa prise en charge financière, pour ce terrain situé « Rue de Blom » à Ecrouzilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- D'accepter la création du réseau électrique dans la « Rue de Blom » à Ecrouzilles,
- D'accepter la prise en charge financière de ces travaux,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette extension de réseau.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2017
Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170927-BT_170927_0957-DE
Regu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-045 – DISSOLUTION DU BUDGET « TRANSPORT SCOLAIRE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1431-21,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le budget « Transport Scolaire » est terminé depuis 2015, puisque la municipalité n'organise plus le ramassage scolaire des enfants sur la commune.

Considérant que les résultats du budget « Transport Scolaire » ont été transférés dans le budget principal au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de procéder à la dissolution de ce budget au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- De dissoudre ce budget « Transport Scolaire » au 1^{er} janvier 2017
- De donner pouvoir à M. le Maire pour faire le nécessaire et signer tous documents afférents au dossier.

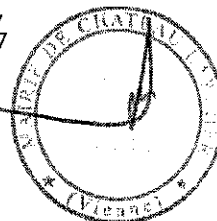
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 27 septembre 2017

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170927-BT_170927_0959-DE
Regu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-046 – DISSOLUTION DU BUDGET « LOTISSEMENT DES POULIES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1431-21,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le budget « Lotissement des Poulies » est en veille depuis de nombreuses années. Il propose de transférer le terrain dans le budget principal et de dissoudre ce budget au 31 décembre 2017.

Considérant qu'il convient de reprendre dans le budget principal l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats du budget du lotissement les Poulies au 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- D'approuver la dissolution du budget « Lotissement des Poulies » au 31 décembre 2017,
- D'accepter la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget du lotissement des Poulies au budget principal,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour faire le nécessaire et signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2017
Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-2186 00858-20170927-BT_170927_1000-DE
Reçu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Stéphanie LEBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEBET

Stéphanie LEBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-047 – AUBERGE DE LA CLOUERE : MODIFICATION DE LA DATE DE DEPART DU VERSEMENT DES LOYERS DU BAIL COMMERCIAL ET DE LA LOCATION GERANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016/075 du 30/11/2016 relative à la mise en place d'un bail commercial entre la commune de Château-Larcher et l'Auberge de la Clouère, représentée par M. et Mme BARRAULT Stéphane, à compter du 17/12/2016,

VU la délibération n° 2016/076 du 30/11/2016 relative à la mise en place d'une location-gérance entre la commune de Château-Larcher et l'Auberge de la Clouère, représentée par M. et Mme BARRAULT Stéphane, à compter du 17/12/2016,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats concernant le bail commercial et la location-gérance ont été signés avec une date d'effet au 17/12/2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir exempter les époux BARRAULT sur le versement de ces deux loyers sur la période du 17/12/2016 au 31/12/2016, afin de commencer le versement qu'au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à 15 voix Pour, **DECIDE :**

- D'accepter cette proposition d'exemption du versement des loyers sur la période du 17/12/2016 au 31/12/2016,
- D'accepter que la prise en charge des deux loyers débute au 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2017

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

066-218600656-20170927-BT_170927_1002-DE
Reçu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVault, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-048 -- VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

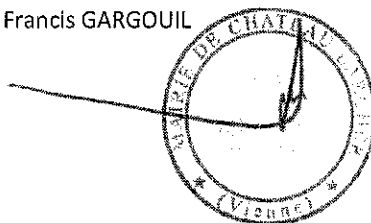
Budget Principal			
Section Investissement			
DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2031/1016	Frais d'études - Chapitre Trame Verte et Bleue		-142.00 €
2031/1017	Frais d'études - Petites Cités de Caractère		+ 142.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le virement de crédits ci-dessus présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
 Le 27 septembre 2017
 Le Maire,
 Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170927-BT_170927_1006-DE
 Reçu le 29/09/2017



L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAUT, Stéphanie LEOBET, Renée COURTOIS, Muriel CHARRIER, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, Alain LABELLE, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.

Absent(s) excusé(s) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU

Pouvoir(s) : De Séverine DELESTRE à Alain LABELLE, de Nathalie JARRY à Stéphanie LEOBET

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2017-049 – CREATION DE POSTES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de créer les postes suivants à compter du 1er décembre 2017 :

- Un poste au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Ces avancements de grade ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire lors de la réunion du 4 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à la majorité, **DECIDE** :

D'autoriser la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017

D'autoriser le Maire à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

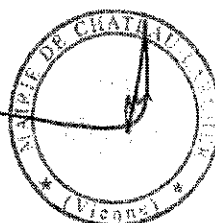
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 27 septembre 2017

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20170927-BT_170927_1007-DE
Reçu le 29/09/2017